

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

**1761<sup>e</sup>** SÉANCE: 17 JANVIER 1974

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1761) . . . . .	1
Déclaration du Président . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	3
Inclusion du chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité :	
a) Lettre, en date du 10 janvier 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11187);	
b) Lettre, en date du 11 janvier 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11190). . . . .	3

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UNIÈME SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 17 janvier 1974, à 10 h 30.

*Président* : M. Gonzalo J. FACIO (Costa Rica).

*Présents* : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1761)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Inclusion du chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité :
  - a) Lettre, en date du 10 janvier 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11187);
  - b) Lettre, en date du 11 janvier 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11190).

*La séance est ouverte à 10 h 55.*

### Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Au début de cette année 1974, le Costa Rica commence son mandat en tant que membre élu du Conseil de sécurité. En même temps, il assume la présidence de cet organe exécutif le plus important de l'ONU. Ainsi, lui échoient un double honneur et une double responsabilité. Nous acceptons cet honneur avec humilité et nous promettons de déployer tous nos efforts dans l'accomplissement de nos tâches.
2. **Président** aujourd'hui cette première séance du Conseil en 1974, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux autres membres nouveaux : la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République-Unie du Cameroun, l'Irak et la Mauritanie. Je suis certain également de me faire l'interprète du sentiment général en félicitant les représentants des pays sortants, la Guinée, l'Inde, le Panama, le Soudan et la Yougoslavie, pour la contribution qu'ils ont apportée aux efforts accomplis par le Conseil pour maintenir la paix et faire régner la justice internationales.
3. Pendant le mois de décembre 1973, le Conseil a été présidé avec sagesse par S. E. l'ambassadeur Huang Hua,

représentant de la République populaire de Chine. J'ai suivi ses conseils et j'ai essayé – et continuerai d'essayer – de suivre son exemple afin de diriger avec succès, pendant ce mois, les travaux de cet organe exécutif suprême de l'ONU.

4. J'exprime mes meilleurs vœux au Secrétaire général et à ses collaborateurs ainsi qu'aux représentants des Etats qui sont encore membres du Conseil, et je souhaite que l'année qui commence soit favorable à la réalisation des tâches que nous devons mener à bien.

5. Permettez-moi de rendre un hommage admiratif au représentant du Panama que je remplace, M. Aquilino Boyd, dont le comportement remarquable restera un exemple à suivre pour les membres de la délégation costaricienne.

6. L'Article 23 de la Charte indique à l'Assemblée générale quelles sont les conditions que doit remplir un Membre de l'ONU pour être élu au Conseil de sécurité. Tout d'abord, l'Assemblée doit tenir compte de la contribution apportée par l'Etat candidat au maintien de la paix et à la réalisation des autres fins de l'Organisation. Deuxièmement, le candidat doit contribuer, par sa situation géographique, à une répartition géographique équitable des sièges non permanents du Conseil.

7. Le Costa Rica est certain que, lorsqu'elle l'a élu, l'Assemblée n'a pas manqué de vérifier ses qualifications. Mon pays pense avoir contribué, par sa politique interne et par son action au niveau international, au maintien de la paix, à la réaffirmation des droits fondamentaux de l'homme, à la coopération économique, sociale et culturelle entre les nations, au respect de l'égalité juridique des Etats et à la libre détermination des peuples. Le Costa Rica n'a jamais failli à l'obligation internationale primordiale, élevée au rang de canon fondamental de la Charte, de résoudre les différends par des moyens pacifiques et de ne pas utiliser la force pour menacer l'indépendance ou l'intégrité territoriale d'un quelconque autre Etat.

8. Au Costa Rica, tous les êtres humains jouissent des libertés fondamentales sans aucune distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Notre pays a pratiqué, unilatéralement, la politique du désarmement général et complet. Depuis 1948, le Costa Rica a aboli l'armée en tant qu'institution permanente. Ce n'est que pour s'acquitter d'obligations internationales ou pour des raisons de défense en cas d'agression que mon pays pourrait mettre sur pied, d'une façon temporaire, des forces militaires qui, de toute façon, seraient toujours subordonnées au pouvoir civil (article 12 de la Constitution en vigueur).

9. Nous vivons donc, depuis plus d'un quart de siècle, sans forces armées. Nous investissons dans l'éducation et la santé publique ce qu'auparavant nous consacrons à des instruments de guerre. Nous avons exigé que notre défense nationale soit fondée sur le droit international, le fonctionnement approprié des accords régionaux du nouveau monde ainsi que, fondamentalement, sur l'action du Conseil de sécurité, dont nous sommes si fiers de faire partie aujourd'hui.

10. Pour ce qui est de la représentation géographique équitable, nous pensons que là aussi le Costa Rica répond pleinement aux exigences. Notre candidature à ce poste a été présentée unanimement par le groupe latino-américain. Avec le Pérou, nous sommes fiers de nous faire ici l'écho du désir de paix et de sécurité internationales qui sont chères à toutes les nations d'Amérique latine.

11. Le gouvernement actuel du Costa Rica a entamé, en 1970, une politique d'universalisation de ses relations diplomatiques, d'abandon du dogmatisme de la "guerre froide", d'appui résolu à la coexistence pacifique et de contribution à la diminution des tensions internationales. Nous pensons que ces aspects nouveaux de notre politique extérieure, s'ajoutant à la traditionnelle conduite internationale du Costa Rica, constituent une base ferme permettant à notre pays de faire un travail constructif dans cet organe de l'ONU responsable de la paix.

12. Comme on le sait, bien que cela ne soit pas toujours reconnu publiquement, la Charte de San Francisco repose sur un principe politique essentiel : celui de l'harmonie et de la coopération entre les grandes puissances. Et comme le maintien de la paix est l'objectif primordial de l'ONU, son mécanisme de pacification repose sur l'hypothèse d'une action conjointe des cinq grandes puissances. C'est pourquoi on leur a donné un siège permanent au Conseil de sécurité, et c'est pourquoi a été institué le système du veto, comme garantie que le Conseil n'exercerait pas ses très larges pouvoirs sans l'accord des nations les plus puissantes.

13. Pour certains, cette concentration de pouvoir chez les membres permanents représente une intention d'établir le gouvernement mondial des grandes puissances, qui pourrait assujettir les autres nations à une oligarchie internationale.

14. Pour d'autres, le rôle premier de ces grandes puissances est le juste prix que les nations moyennes et petites doivent payer pour obtenir la coopération des nations plus puissantes dans l'organisation internationale des Etats. Et le veto est une soupape de sécurité permettant à l'ONU de ne pas prendre des engagements irréalistes ou d'excéder ses forces.

15. Quelle que soit la thèse acceptée comme idéale, ce qui est certain, c'est que l'Organisation des Nations Unies a été conçue de telle sorte que l'action effective pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'est possible qu'avec le concours des grandes puissances. Pour changer une telle situation, non seulement il serait nécessaire de créer une organisation nouvelle, mais aussi il serait indispensable de transformer l'esprit des principaux protagonistes sur la scène internationale. Cet objectif n'est pas à notre portée en ce moment. Et l'on ne peut même pas

assurer que ce soit le plus satisfaisant. Il vaut mieux se fonder sur ce que l'on peut attendre raisonnablement de la politique étrangère des Etats. S'il n'en va pas ainsi, on court le risque de dresser des catalogues de ce qui est souhaitable, au lieu de construire sur ce qui est possible.

16. Lorsqu'il n'y a pas eu entente entre les superpuissances, le Conseil de sécurité a perdu son efficacité de pacificateur, ce qui est une conséquence logique de sa propre structure. Mais cela ne doit pas nous conduire à la désillusion, encore moins à penser à dissoudre l'ONU. Perfectionner l'organisme en tenant compte des fondements réels de sa constitution est le grand défi que nous devons relever, car si l'ONU disparaissait, on ne la remplacerait vraisemblablement pas par une autre entité plus efficace, et la conséquence la plus probable serait le règne de l'anarchie au niveau international.

17. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, plus de cent conflits armés ont éclaté, dans lesquels les grandes puissances n'ont pas été mises directement en présence. Cela nous montre que si les petites nations peuvent provoquer des guerres locales, seules les grandes puissances peuvent déclencher des guerres mondiales. Il faut donc veiller, certes, à ce que des conflits localisés ne se produisent pas; mais notre plus grand souci doit être d'éviter qu'éclate une conflagration mondiale qui impliquerait l'emploi des arsenaux nucléaires des superpuissances. Le Conseil de sécurité doit agir efficacement pour mettre fin aux conflits locaux; mais, en outre, ses membres doivent s'efforcer d'éviter que ces conflits entre les petites nations entraînent une guerre mondiale, où les armes nucléaires mettraient fin à notre civilisation.

18. Si nous souhaitons que le Conseil garantisse réellement la paix et la sécurité internationales, nous devons travailler inlassablement pour que se réalise l'hypothèse fondamentale de sa structure : l'harmonie entre les grandes puissances. Il n'y a pas de tâche plus importante pour les membres du Conseil, et pour tous les Membres de l'ONU en général, que celle qui consiste à mettre fin aux vestiges de la "guerre froide" et à créer un climat de détente internationale.

19. La coexistence pacifique est difficile en un monde où s'affrontent des systèmes sociaux aussi opposés que ceux qui prévalent chez chacune des superpuissances. Mais ce qui est difficile n'est pas forcément impossible. N'oublions pas que l'autre terme de l'alternative est l'holocauste nucléaire pour l'humanité.

20. La diminution des tensions internationales qui est apparue ces dernières années montre que la négociation peut se substituer à l'affrontement.

21. Le dialogue doit se poursuivre pour que les Etats résolvent de façon pacifique leurs différends et pour que l'on parvienne à créer une nouvelle structure de paix qui serait la garantie de la justice pour tous. Les grandes puissances ne doivent pas être les seules à prendre part à ce dialogue. Pour qu'il soit efficace, nous devons entendre la voix des Etats moyens et petits. En effet, comme on le sait, les petites nations peuvent apporter une contribution très utile à la création d'un climat approprié de détente.

22. L'intransigeance dogmatique que, face à la coexistence pacifique, adoptent les fanatiques du capitalisme ou du socialisme doit disparaître et être reléguée au rang de psychose sociale.

23. Quiconque dénonce l'immoralité de la négociation et de la coexistence avec ceux qui soutiennent une idéologie qui méconnaît les valeurs sur lesquelles elle se fonde doit se rappeler que les problèmes de la guerre et de la paix comportent la plus grande valeur morale : le droit à la vie humaine. C'est pourquoi obstruer toute chance de dialogue est beaucoup plus immoral que négocier avec l'adversaire idéologique. En effet, avec sa destruction massive et aveugle de vies, la guerre est la plus grande immoralité qui soit.

#### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Inclusion du chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité :

a) Lettre, en date du 10 janvier 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11187);

b) Lettre, en date du 11 janvier 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11190)

24. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité est appelé aujourd'hui à examiner la question de l'inclusion du chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité. Cette question a été portée à l'attention du Conseil dans la lettre, en date du 10 janvier 1974 [S/11187], par laquelle le Secrétaire général a transmis au Conseil le texte de la résolution 3189 (XXVIII) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a, entre autres, considéré qu'il était souhaitable d'inclure le chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité.

25. Je voudrais signaler que lorsque l'Assemblée générale a adopté cette résolution, le 18 décembre 1973, elle était saisie du rapport de la Cinquième Commission<sup>1</sup> dans lequel cette dernière recommandait l'adoption du projet de résolution et faisait connaître à l'Assemblée les incidences budgétaires qui en découleraient. Ce rapport de la Cinquième Commission était lui-même fondé sur les renseignements pertinents fournis par le Secrétaire général dans la note<sup>2</sup> présentée conformément à l'article 155 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

26. Après avoir reçu la lettre du Secrétaire général qui transmettait la décision de l'Assemblée générale et la requête officielle du représentant de la Chine afin que soit tenue une séance pour examiner cette question [S/11190], j'ai entrepris, avec tous les membres du Conseil, des consultations au cours desquelles a été élaboré un projet de résolution [S/11192] qui semble recueillir l'accord général.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vin<sup>e</sup> huitième session, Annexes, point 79 et 100 de l'ordre du jour, document A/9307.

<sup>2</sup> A/C.5/1528.

Ce texte a pour objet de donner effet aux vœux exprimés par l'Assemblée grâce à l'introduction d'amendements appropriés au règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Le projet de résolution et l'annexe où figure le projet de texte révisé des articles du règlement intérieur ont été distribués avant la séance actuelle.

27. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Comme chacun le sait, l'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les cinq langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. La Charte des Nations Unies dispose explicitement que les textes dans les cinq langues font également foi. Au début, seuls l'anglais et le français étaient langues de travail. Plus tard, l'Assemblée générale a adopté tour à tour des résolutions visant à inclure l'espagnol et le russe parmi les langues de travail de l'Assemblée générale et, ultérieurement, l'espagnol et le russe ont été également inclus parmi les langues de travail du Conseil de sécurité.

28. A la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, en 1973, la délégation chinoise a proposé d'inclure le chinois parmi les langues de travail de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le 18 décembre 1973, l'Assemblée a adopté, à l'unanimité, les résolutions 3189 (XXVIII) et 3191 (XXVIII) visant à inclure le chinois parmi les langues de travail de l'Assemblée et à modifier en conséquence les dispositions pertinentes du règlement intérieur de l'Assemblée. Dans la résolution 3189 (XXVIII), l'Assemblée déclare également qu'elle estime souhaitable d'inclure le chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité.

29. Conformément à la décision de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a transmis le 10 janvier la résolution 3189 (XXVIII) au Président du Conseil de sécurité. Le 15 janvier, sous la présidence de son président, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur l'inclusion du chinois parmi ses langues de travail et sur les modifications à apporter aux dispositions pertinentes de son règlement intérieur provisoire. Nous sommes très heureux de constater que tous nos collègues du Conseil sont réunis aujourd'hui en séance officielle en vue d'adopter des mesures concernant le projet de résolution relatif à cette question. La délégation chinoise tient à exprimer sa satisfaction au Président du Conseil de sécurité et à tous les membres du Conseil. Nous voudrions également remercier les services intéressés du Secrétariat qui ont contribué à la rédaction du projet de résolution et des amendements au règlement intérieur provisoire.

30. M. FAKIH (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de l'élection de votre pays, le Costa Rica, au Conseil de sécurité et de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Avec les talents diplomatiques que nous vous connaissons, vous qui venez d'un pays dont la tradition de justice et de respect des droits de l'homme est solidement établie, je suis certain que vous vous acquitterez à la perfection de vos fonctions à ce poste élevé. Je vous assure que ma délégation coopérera pleinement avec vous, non seulement ce mois-ci mais aussi à l'avenir, à la recherche de solutions aux problèmes dont le

Conseil aura à s'occuper maintes fois. Naturellement, ma délégation pense avant tout aux questions africaines et, à l'égard de celles-ci, nous savons que nous pouvons compter sur l'appui de votre délégation.

31. Je saisis cette occasion pour féliciter également les Républiques sœurs du Cameroun et de la Mauritanie à propos de leur élection au Conseil de sécurité; nous nous promettons de travailler en étroite coopération avec ces pays sur toutes questions pendant leur mandat. Nous félicitons aussi les délégations amies de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Irak, ce dernier étant un pays avec lequel nous entretenons des relations diplomatiques fécondes. Nous nous réjouissons à l'idée de coopérer pleinement avec ces pays au sein du Conseil.

32. Ma délégation remercie l'ambassadeur de la République populaire de Chine pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de décembre.

33. J'ai l'agréable devoir de remercier sincèrement nos anciens collègues non alignés au Conseil — à savoir les délégations de la Guinée, de l'Inde, du Panama, du Soudan et de la Yougoslavie — et de leur adresser de très bons vœux. Ma délégation a travaillé en harmonie avec ces délégations pendant l'année écoulée. Nous avons grandement profité de leur expérience et de leur compétence pour ce qui est des travaux du Conseil. Leur départ est pour nous une perte considérable. Nous suivrons leur bon exemple et, comme ces pays, nous travaillerons de manière à proposer des solutions constructives aux questions et problèmes dont le Conseil est saisi.

34. Ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis au sujet de l'inclusion du chinois parmi les langues de travail du Conseil et des amendements qu'il convient d'apporter au règlement intérieur provisoire. Pour nous, il y a là un enchaînement d'événements que nous devons suivre puisque les quatre autres langues officielles sont déjà langues de travail du Conseil. En agissant de la sorte, nous répondons au vœu émis par l'Assemblée générale, organe démocratique de notre organisation.

35. Le chinois, on le sait, est une langue ancienne que parlent plus de 800 millions de personnes et notre vote d'aujourd'hui montre que nous sommes sensibles à ce fait. Nous comptons que les documents de l'ONU seront maintenant diffusés de par la Chine entière.

36. Et pour nous qui venons d'Afrique, nous avons bien remarqué que si l'on entend dans cette salle les langues de tous les autres continents, notre continent est le seul dont les langues ne sont pas encore acceptées officiellement à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation n'avance pas de proposition concrète à l'heure actuelle, mais l'Afrique ne saurait rester à jamais le seul continent dont on n'entende aucune langue à l'ONU.

37. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduction du russe]: Aujourd'hui, à la première réunion du Conseil de sécurité en cette nouvelle année 1974 la délégation de l'Union soviétique tient tout d'abord

à adresser ses vœux aux membres du Conseil et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à leur souhaiter en cette année nouvelle une bonne santé, le bonheur dans leur vie personnelle et le succès dans l'œuvre qu'ils poursuivent en commun pour permettre au Conseil de s'acquitter de sa tâche essentielle, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

38. Permettez-moi également de saluer en vous, monsieur le Président, un représentant éminent du continent latino-américain; l'Union soviétique entretient avec la plupart des pays de ce continent, et spécialement avec le vôtre, des relations de compréhension, de coopération et d'amitié qu'elle ne cesse de développer. Les membres du Conseil de sécurité vous connaissent et se souviennent de la remarquable déclaration que vous avez faite aux séances du Conseil au Panama. La délégation soviétique vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de la charge, lourde de responsabilités, de président du Conseil et s'efforcera pour sa part de collaborer avec vous.

39. C'est avec une vive satisfaction que nous souhaitons la bienvenue à tous les autres nouveaux membres du Conseil de sécurité: la République socialiste soviétique de Biélorussie en la personne de son représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Smirnov, l'Irak en la personne de son représentant adjoint, l'ambassadeur Zahawie, la République-Unie du Cameroun, représentée par l'ambassadeur Booh Booh, et la Mauritanie en la personne de son conseiller, M. Ould Mouloud.

40. C'est avec un sentiment de vive satisfaction que la délégation soviétique se déclare prête à coopérer avec les nouveaux membres du Conseil et à maintenir avec eux des relations de travail constantes afin d'accroître le rôle du Conseil qui est de contribuer activement à renforcer encore la détente internationale, à assurer une paix et une sécurité durables.

41. En cette première séance du Conseil tenue en cette nouvelle année, nous ne pouvons manquer ainsi d'exprimer notre profonde et sincère gratitude aux éminents représentants des cinq pays dont le mandat au Conseil a pris fin le 31 décembre 1973. Je veux parler des représentants de la Yougoslavie, l'ambassadeur Mojsov, de l'Inde, l'ambassadeur Sen, de la Guinée, Mme Cissé, du Soudan, l'ambassadeur Abdulla, et du Panama, l'ambassadeur Boyd.

42. C'est avec un sentiment de reconnaissance que nous songerons au travail que nous avons accompli en commun avec eux au Conseil de sécurité, à leurs propositions positives pleines d'initiatives destinées à renforcer la paix et la sécurité, au rôle particulièrement dynamique qu'ils ont joué dans le groupe des pays non alignés, membres non permanents du Conseil, lorsque ce dernier a examiné durant les travaux de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale la question de la situation au Moyen-Orient. Avec leur participation active, le Conseil a adopté pour la première fois des décisions tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne, conformément à la Charte, des opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient; les principes de la Charte qui prévoient des opérations de ce genre sur décision du Conseil se sont trouvés confirmés.

tout comme s'est trouvé confirmé et appliqué le principe de la création de la Force des Nations Unies selon une représentation géographique équitable.

43. C'est avec un vif plaisir que la délégation soviétique continuera à coopérer et à maintenir des relations de travail amicales avec ces représentants personnellement et avec les délégations qu'ils dirigent au cours des activités à venir de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes.

44. L'année qui vient de s'écouler a été fertile en événements internationaux importants. Il est impossible de les énumérer tous en détail dans une courte intervention. Il suffit de souligner que l'année 1973 a été marquée par une détente internationale plus sensible, une tendance plus accusée vers un renforcement de la paix et de la sécurité internationales, au développement de l'amitié et de la coopération entre les peuples, à une modification fondamentale des relations internationales sur la base des principes de la coexistence pacifique des Etats. Chacun voit clairement maintenant que la coexistence pacifique est au cœur même du problème des relations internationales actuelles.

45. Le secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Leonid Brejnev, a fait observer dans son message de Nouvel An au peuple soviétique que l'année 1973 a été marquée par quelques succès notables sur le plan international et il a déclaré à ce propos :

"La guerre au Viet Nam a enfin cessé. Le climat politique en Europe s'assainit. Les liens d'amitié qui unissent notre pays aux pays socialistes frères et à tous les Etats pacifiques se sont encore renforcés. Notre pays contribue activement à défendre les droits légitimes des peuples arabes victimes de l'agression israélienne et à instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. Les conversations et les accords conclus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, et divers autres Etats, revêtent une grande importance pour la détente internationale."

46. A la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, l'écrasante majorité des Etats Membres a reconnu et souligné l'importance de l'utilité de la détente internationale, de même qu'ils ont reconnu le fait indéniable que la session de l'Assemblée elle-même s'est déroulée dans une atmosphère de détente. Cela lui a permis d'adopter toute une série de résolutions positives destinées à renforcer la paix et la sécurité internationales, à assurer le désarmement et la réduction des budgets militaires, et à préparer la convocation de la Conférence mondiale du désarmement. Pour la première fois, l'Assemblée générale a reconnu et a confirmé dans ses décisions qu'il y avait un lien entre la détente et le développement, et entre le développement et le désarmement. Elle a également reconnu que le développement n'est possible que dans des conditions de paix et de sécurité. Elle a reconnu en fait le rôle important du désarmement en ce qui concerne l'objectif du développement. Par ailleurs, l'Assemblée a adopté des décisions très importantes en matière de décolonisation et d'élimination de l'apartheid ainsi que sur beaucoup d'autres questions.

47. L'Assemblée générale a par là contribué grandement à renforcer la détente, de façon à donner un caractère irréversible à l'évolution actuelle vers la détente internationale. D'où les tâches qui incombent au Conseil de sécurité. Etant le principal organe de l'Organisation des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil a le devoir de concentrer tous ses efforts sur cette noble tâche afin de contribuer profondément à renforcer la détente internationale, ainsi que la paix et la sécurité.

48. Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui afin de donner suite à l'une des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session. L'objet de cette séance est de permettre au Conseil d'adopter une décision qui développe et consolide cette résolution de l'Assemblée. Il est donc opportun de rappeler que le Conseil a un devoir envers l'Assemblée en vertu d'une autre résolution de celle-ci. A sa vingt-septième session, l'Assemblée générale a adopté, sur l'initiative de l'Union soviétique, la résolution 2936 (XXVI), sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires. Elle contient une disposition recommandant au Conseil de sécurité d'adopter de son côté une décision visant à développer et concrétiser cette résolution de l'Assemblée; or, le Conseil ne l'a pas encore fait alors qu'il est grand temps d'agir.

49. Le grand événement international de l'année 1973 a été la réunion à Moscou du Congrès mondial des forces de la paix qui a été, dans le plein sens du terme, un forum mondial de la communauté internationale qui s'était donné pour devise "Paix et amitié entre les peuples". Le fait que 3 200 délégués de 144 pays y ont participé, mandatés par plus de 1 100 partis politiques, organisations et mouvements nationaux, témoigne de sa représentativité. Les dirigeants ou représentants de plus de 120 organisations internationales ont pris part aux travaux du Congrès. Le Congrès mondial des forces de la paix est un événement d'une énorme importance politique. Ses résolutions et ses documents fournissent une analyse des tendances et des orientations fondamentales du développement des relations internationales, soulignent la nécessité de donner un caractère irréversible à la détente, et définissent les tâches urgentes qui incombent aux forces pacifistes dans leur noble lutte pour la paix et l'amitié entre les peuples.

50. Lorsqu'on parle des efforts entrepris pour renforcer la paix, on ne saurait oublier non plus deux événements internationaux d'importance. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui réunit 35 Etats, a repris ses travaux à Genève. C'est là la deuxième étape de cette rencontre internationale. Une fois achevée, elle sera suivie au printemps ou en automne de cette année de la dernière étape de la Conférence européenne au sommet. Cela donnera une nouvelle impulsion à la détente et à la coopération internationales.

51. La Conférence de la paix au Moyen-Orient s'est réunie à Genève où elle poursuit ses travaux. Si les positions des participants divergent, il n'en existe pas moins une possibilité réelle de règlement de ce grave problème international, cause de tension non seulement au Moyen-

Orient mais ailleurs dans le monde. Il faut prendre des mesures concrètes orientées vers la paix, le réalisme et le refus d'une politique expansionniste.

52. Il faut déplorer à ce propos que l'on n'ait pas réussi à étouffer les cris des ennemis de la détente, du renforcement de la paix et de la sécurité. Ils essaient de ramener le monde aux jours sombres de la guerre froide. Heureusement pour les peuples de la terre, ces forces hostiles sont minoritaires et isolées à l'ONU aussi bien qu'en dehors de l'Organisation. Leurs efforts sont vains. Elles ne parviendront pas à briser la volonté, à étouffer les aspirations irrésistibles à la détente et à la paix des peuples du monde entier et de la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est ce qui a été montré à l'évidence et confirmé avec force à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, au Congrès des forces de la paix ainsi qu'à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

53. En ce qui concerne les tâches à accomplir durant l'année nouvelle, le camarade Brejnev a déclaré dans son message de Nouvel An dont j'ai déjà parlé que l'Union soviétique se donnait pour but en 1974 de renforcer et de développer tout ce que les relations et les entretiens avec de nombreux Etats ont produit de positif. Il a d'ailleurs particulièrement souligné qu'un objectif important de cette nouvelle année serait le suivant :

"Comme par le passé, nous nous emploierons à renforcer le processus de la détente internationale et à lui donner un contenu matériel concret. Inspirés par les idéaux communistes, nous continuerons, de toutes nos forces, à défendre la noble cause de la paix et de l'amitié entre les peuples, nécessité vitale de notre époque."

54. C'est avec une vive satisfaction que nous pouvons dire aujourd'hui que le peuple soviétique, comme les autres peuples du monde, perçoit mieux que jamais les bienfaits réels et positifs de la politique léniniste de coexistence pacifique pratiquée par l'Union soviétique.

55. Quant à la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et examinée aujourd'hui, la délégation soviétique a déjà précisé à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale sa position sur ce point, en appuyant la proposition à laquelle a donné lieu l'examen de cette question à la Cinquième Commission et à l'Assemblée générale. Nous maintenons cette position, alors qu'il s'agit maintenant d'examiner cette question au Conseil de sécurité.

56. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Me trouvant pour la première fois à New York après une absence forcée, je voudrais exprimer mes remerciements chaleureux aux nombreux amis qui, ici et dans la communauté des Nations Unies en général, m'ont fait parvenir aimablement leurs vœux de rétablissement au moment de ma maladie et de l'opération subséquente, ainsi que pendant ma période de convalescence. Dans de tels moments, le soutien moral des amis constitue un ingrédient secret et puissant capable de modeler une opinion lorsque l'on réfléchit au passé comme à l'avenir auxquels soi-même et l'humanité ont à faire face. Je n'oublierai pas que tant

d'entre vous ont eu la générosité de me tendre la main de l'amitié.

57. Heureusement, monsieur le Président, cette première occasion pour vous de présider le Conseil de sécurité est une réunion où il n'y a pas de controverse. En outre, les vues des Etats-Unis sur tous les aspects de la question sont connues, et je puis me dispenser de les répéter maintenant. Il n'y a pas de signe d'opposition d'où que ce soit. Il ne me reste donc que le devoir agréable de souhaiter la bienvenue à nos cinq nouveaux collègues au sein du Conseil de sécurité : les représentants de la République-Unie du Cameroun, du Costa Rica, de l'Irak, de la Mauritanie et de la République socialiste soviétique de Biélorussie, auxquels je souhaite personnellement la bienvenue. Je réaffirme mon désir et celui de ma délégation d'œuvrer de façon constructive et réaliste pour que le Conseil de sécurité continue d'être un organe vital du système des Nations Unies.

58. Je voudrais faire une exception à l'habitude de ma délégation, qui est d'éviter les déclarations de courtoisie où l'on prodigue des compliments qui, quelquefois, ralentissent les travaux du Conseil. Je veux dire tout simplement, monsieur le Président, que nous avons beaucoup de chance de voir commencer les travaux du Conseil cette année sous votre présidence. Comme d'autres autour de cette table, ma délégation connaît bien tout ce que vous avez fait de remarquable au Costa Rica, dans cet hémisphère et dans le monde en général. Votre intervention éloquente aujourd'hui ainsi que la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil à ce jour prouvent qu'un chapitre brillant et nouveau va s'ouvrir dans les annales de votre carrière.

59. M. STUBBS (Pérou) [interprétation de l'espagnol] : Je veux tout d'abord souhaiter la bienvenue aux délégations de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République-Unie du Cameroun, de l'Irak, de la Mauritanie et du Costa Rica, les nouveaux membres du Conseil, auxquels ma délégation s'empresse d'offrir sa collaboration pour assurer le plein succès de nos travaux aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est une tâche où nous avons travaillé coude à coude avec la République du Panama, notre sœur de l'Amérique latine avec laquelle nous avons collaboré au sein du Conseil l'an dernier et qui est remplacée maintenant par le Costa Rica. Aujourd'hui, le Costa Rica est brillamment représenté par son ministre des affaires étrangères, M. Gonzalo Facio qui présidera nos débats pendant le mois de janvier.

60. Pour ce qui est de l'inclusion du chinois comme langue de travail, notre point de vue a été amplement exposé à l'Assemblée générale. Nous nous étions portés coauteurs du projet de résolution contenu dans le document S/11192, qui sera, je suis sûr, adopté à l'unanimité. Ce n'est qu'une mesure juste et nécessaire pour que le travail de l'ONU - dans le cas concret qui nous occupe, celui du Conseil de sécurité - ait toute l'efficacité qu'exige cette grande organisation internationale. Ainsi, moyennant certaines modifications de notre règlement provisoire, assurerons-nous à la langue chinoise, comme aux quatre



autres langues officielles, le statut de langue de travail du Conseil.

61. Avant de terminer, je dois dire combien ma délégation est heureuse de voir parmi nous M. Scali complètement rétabli. Nous devons également exprimer une certaine nostalgie de l'absence des représentants de la Guinée, de l'Inde, du Panama, du Soudan et de la Yougoslavie, avec lesquels nous avons eu l'honneur de travailler l'an dernier dans ce Conseil.

62. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Comme c'est la première réunion du Conseil en cette nouvelle année, je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour adresser nos bons vœux à tous les membres du Conseil, et surtout pour dire combien je suis heureux de revoir ici notre ami et collègue, le représentant des Etats-Unis, dont nous avons été privés pendant plusieurs semaines.

63. Monsieur le Président, ma délégation a un plaisir particulier — en fait un double plaisir — à vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'à votre délégation parmi les cinq nouveaux membres du Conseil de sécurité cette année, et à vous féliciter alors que vous assumez les importantes et lourdes fonctions de président du Conseil de sécurité. Le plaisir que nous avons à accueillir le Costa Rica au Conseil où, comme l'Autriche, il siège pour la première fois, s'explique tout d'abord par les bonnes relations qui existent par tradition entre nos deux pays, ainsi que par le fait que le Costa Rica semble particulièrement convenir pour être membre du Conseil. En fait, peu de pays peuvent être considérés comme mieux qualifiés pour servir les nobles objectifs du Conseil, que votre pays, dont la nature pacifique a trouvé une démonstration convaincante dans diverses mesures concrètes. Cela est de bon augure pour le travail du principal organe de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais ajouter que ma délégation se propose de coopérer pleinement à l'exercice de vos fonctions pendant ce mois et à celles du Conseil pendant l'année à venir.

64. Je suis également très heureux, au nom de ma délégation, de féliciter de leur élection les quatre autres nouveaux membres du Conseil de sécurité : la République socialiste soviétique de Biélorussie, l'Irak, la Mauritanie et la République-Unie du Cameroun. Nous saluons les représentants de ces pays, dont trois sont également représentés pour la première fois au Conseil. Nous sommes heureux d'avoir à coopérer avec eux d'une manière qui répondra aux bonnes relations, amicales par tradition, que mon pays entretient avec tous.

65. L'année 1973 ne nous a pas offert l'occasion de dire combien nous étions heureux de la coopération que nous avons connue avec les cinq membres non permanents sortants du Conseil : la Guinée, l'Inde, le Panama, le Soudan et la Yougoslavie, qui nous ont maintenant quittés. Il est très difficile de rendre tout hommage dû individuellement aux représentants de ces cinq anciens membres du Conseil : Mme Jeanne Martin Cissé, de la Guinée, M. Sen, de l'Inde, M. Boyd, du Panama, M. Abdulla, du Soudan, et M. Mojsov, de la Yougoslavie. Cependant, chacun d'entre

eux, à sa façon, a contribué de manière brillante à la réalisation des objectifs du Conseil, chacun d'eux a extrêmement bien servi la cause de la paix.

66. Je voudrais rappeler brièvement le rôle brillant que Mme Jeanne Martin Cissé a joué en tant que première femme membre et première femme présidente du Conseil de sécurité. Son grand talent s'est surtout manifesté dans la manière dont elle a dirigé le Comité des sanctions du Conseil. A M. Boyd, du Panama, le Conseil doit l'initiative de la première réunion historique du Conseil en Amérique latine, événement lourd de signification, qui n'a pas manqué de contribuer à renforcer la paix et la sécurité dans une région importante du monde. M. Sen, de l'Inde, a apporté au Conseil la vaste expérience et le prestige de son pays, la plus grande démocratie du monde, dont la contribution constructive a donné une valeur accrue aux travaux du Conseil dans des moments difficiles. M. Abdulla, du Soudan, s'est distingué également en maintes occasions, et je tiens à lui rendre un hommage particulier pour le travail qu'il a fait lors de la mission spéciale du Conseil de sécurité en Zambie.

67. Enfin, je rends hommage au représentant d'un pays voisin et ami de l'Autriche, la Yougoslavie. Peu de membres du Conseil ont servi celui-ci avec plus d'imagination et de dévouement que ne l'a fait M. Mojsov, et nombre de décisions que le Conseil a adoptées l'an dernier portent le sceau de son intellect.

68. Je profiterai aussi de l'occasion pour dire notre reconnaissance à M. Huang Hua pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux difficiles du Conseil au mois de décembre 1973.

69. Je me permets maintenant de revenir rapidement à la question de l'ordre du jour et de parler du sujet très important dont nous sommes saisis ce matin. Le dispositif du projet de résolution qui nous est soumis prévoit l'inclusion du chinois parmi les langues de travail du Conseil. Ma délégation appuie entièrement ce projet de résolution tout comme elle avait appuyé la résolution 3189 (XXVIII) de l'Assemblée générale qui faisait du chinois une langue de travail de l'Assemblée. Des orateurs précédents ont fait remarquer que le nombre de langues de travail du Conseil augmentait graduellement au cours des années; il y a quatre ans, le Conseil avait décidé d'ajouter le russe et l'espagnol aux langues de travail, qui étaient alors au nombre de deux, à savoir le français et l'anglais. L'adoption du projet de résolution qui nous est soumis aujourd'hui sera une conséquence logique de ces décisions, et désormais il y aura identité complète entre les langues officielles de l'Organisation, qui depuis le début ont été celles stipulées par l'Article 111 de la Charte, et les langues de travail du Conseil.

70. L'inclusion d'une nouvelle langue de travail exige la révision d'un certain nombre de règles qui relèvent de deux chapitres du règlement intérieur provisoire du Conseil, et à cette occasion je voudrais faire un bref commentaire à propos de l'annexe au projet de résolution traitant de la révision du règlement intérieur provisoire. Ces dispositions amendées sont mises à jour et sont conformes aux

dispositions correspondantes du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

71. De l'avis de ma délégation, en révisant ces deux chapitres, le Conseil ne doit pas perdre de vue le problème d'ensemble qui consiste à réviser et à mettre à jour d'autres chapitres du règlement également. Nous savons tous que certaines règles n'ont jamais pris effet et que d'autres demanderaient peut-être à être précisées ou révisées compte tenu de la pratique que le Conseil de sécurité a élaborée au cours du quart de siècle qui s'est écoulé depuis la première rédaction de son règlement intérieur. Sur certaines questions, de nouvelles règles pourraient éventuellement être ajoutées. Je parle de ce problème parce que ma délégation pense qu'il est très important. Les règles qui régissent les travaux du Conseil doivent répondre dans toute la mesure possible aux réalités de l'heure. Elles doivent aussi constituer un cadre clair et généralement accepté pour le bon déroulement de nos travaux.

72. Les membres du Conseil se rappelleront peut-être qu'en réponse à l'appel par lequel l'Assemblée générale demandait aux gouvernements de faire connaître leurs opinions sur les voies et moyens propres à renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité, conformément aux principes et aux dispositions de la Charte des Nations Unies — je me réfère ici à la résolution 2864 (XXVI) du 20 décembre 1971 —, mon gouvernement avait proposé divers moyens propres à renforcer l'efficacité du Conseil dans le cadre existant de la Charte, l'un d'entre eux suggérant que le Conseil pourrait lui-même revoir son règlement intérieur. N'oublions pas que l'Assemblée générale, par une de ses résolutions récentes sur le sujet, à savoir la résolution 3186 (XXVIII) du 18 décembre 1973 :

*"Appelle l'attention du Conseil de sécurité, lorsqu'il examinera les mesures propres à renforcer son efficacité conformément aux principes et aux dispositions de la Charte des Nations Unies, sur les vues et suggestions qui ont été présentées par les Etats Membres comme suite aux résolutions 2864 (XXVI) et 2991 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date des 20 décembre 1971 et 15 décembre 1972, et qui sont consignées dans les annexes aux rapports que le Secrétaire général a présentés conformément aux dites résolutions"*.

73. Nous ne devons pas non plus oublier que, à l'occasion de l'examen du dernier rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, les membres étaient convenus qu'au début de cette année le Conseil devrait également examiner la structure et la présentation de ses rapports. A ce propos, le mois de février avait été avancé en tant que date possible de départ. Compte tenu de cela, je souhaite fermement que la décision d'aujourd'hui constitue le point de départ pour un examen plus général du règlement intérieur et pour l'adoption progressive de mesures dans ce domaine susceptibles de renforcer l'efficacité du Conseil, pour répondre au désir formulé par l'Assemblée générale et les Etats Membres de l'Organisation. Le Conseil, qui est maître de son règlement, doit rester aussi efficace que possible en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

74. M. de GUIRINGAUD (France) : Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu de vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation pour l'accession de votre pays, le Costa Rica, à la présidence du Conseil de sécurité. C'est un grand honneur que vous faites à notre conseil et à notre organisation entière que de vous être tout spécialement déplacé pour ouvrir nos travaux, malgré les lourdes tâches que vous impose la conduite de la politique étrangère de votre pays. Nous y sommes, croyez-le bien, très sensibles et c'est de tout cœur que nous vous souhaitons un plein succès dans l'exercice de vos hautes fonctions.

75. Je me félicite de voir à nouveau à cette table l'éminent représentant des Etats-Unis, l'ambassadeur Scali, parfaitement guéri et de retour parmi nous. Qu'il soit assuré de notre chaleureuse sympathie et du plaisir que nous éprouvons à le retrouver dans cette salle du Conseil, plus dispos que jamais et prêt, j'en suis certain, à prendre une part prépondérante à nos travaux.

76. Je voudrais ensuite souhaiter la plus cordiale bienvenue aux quatre autres Etats, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République-Unie du Cameroun, l'Irak et la Mauritanie, qui accèdent aujourd'hui au Conseil et les assurer qu'ils trouveront à tout moment auprès de la délégation française une compréhension et une sympathie reflétant les excellentes relations existant entre leurs pays et le mien. Je ne doute pas que leur participation contribuera à animer et à enrichir nos travaux et à les rendre plus constructifs pour la cause de la paix mondiale.

77. Cette séance, qui nous offre l'occasion d'accueillir cinq nouveaux membres du Conseil, appelle aussi de notre part un hommage à la contribution apportée à nos travaux par les cinq membres qui nous ont quittés le 31 décembre dernier : la Guinée, l'Inde, le Panama, le Soudan et la Yougoslavie. Chacun d'entre eux a fait bénéficier le Conseil de l'expérience particulière qu'il retirait de sa situation géographique, de sa culture, de son passé ou de ses préoccupations et orientations actuelles. Mais cette contribution a été bien au-delà de cet apport en quelque sorte spontané. Animé d'un sens très remarquable des responsabilités que lui conférait l'appartenance à l'organe principal chargé de la paix et de la sécurité internationales, chacun de leurs représentants s'est efforcé, à sa manière, de rechercher, dans cette enceinte, des solutions qui ne fussent point tant le point de rencontre d'intérêts divers, ou la résultante d'un rapport de forces, que l'expression de ce que la communauté internationale devait juger légitime et raisonnable. Inspirées par des préoccupations fondamentalement concordantes, leurs initiatives et leurs actions se sont exercées dans le sens même de l'intérêt général. A tous les cinq me lient des sentiments très sincères d'amitié et d'estime. Le Conseil leur a dû beaucoup pendant deux ans : ils ont droit à la reconnaissance des Membres de l'Organisation. Qu'ils sachent que, même s'ils ne siègent plus aujourd'hui parmi nous, leur connaissance des affaires et la qualité de leur jugement continueront à faire d'eux des conseillers précieux pour les membres du Conseil.

78. Enfin, et puisque par une heureuse conjonction l'objet de notre réunion d'aujourd'hui a trait à la Chine, ce

m'est un plaisir tout particulier que de féliciter son distingué représentant, l'ambassadeur Huang Hua, pour la constante efficacité et pour l'autorité courtoise avec lesquelles il a, au cours du mois dernier, assuré la présidence du Conseil. Dire le prestige qu'il s'est acquis et la place éminente qu'il occupe parmi nous serait superflu. Inflexible sur les principes, mais ouvert à la discussion, l'ambassadeur Huang Hua sait exposer les positions de son grand pays, souvent rigoureuses mais toujours logiques et dictées par l'intérêt national, avec concision et sur un ton pondéré qui ne fait qu'en souligner la force. Dans notre arène, comme sur la scène mondiale, la Chine parle, et elle est écoutée.

79. Il est donc normal et juste, étant donné la place qu'occupe la Chine dans le monde et sa qualité de membre permanent du Conseil, que soit accordé à la langue chinoise le statut de langue de travail, tant au Conseil qu'à l'Assemblée générale. C'est tout d'abord ce "poids de l'évidence et de la raison", pour rappeler une parole célèbre, qui a incité la France à se porter coauteur du projet de résolution qui devait être adopté le 18 décembre par l'Assemblée en tant que résolution 3189 (XXVIII). Ce sont aussi les liens d'étroite amitié qui lient nos deux pays et qu'a illustrés la visite effectuée en septembre dernier par le Président de la République française en Chine, où lui a été réservé un accueil chaleureux.

80. Telles sont les raisons premières qui ont incité mon pays à préconiser un emploi plus étendu de la langue chinoise dans nos travaux. D'autres raisons, plus générales, tiennent à l'intérêt croissant qu'éveille dans le monde, et dans l'Europe occidentale en particulier, cette langue riche d'une longue histoire, qui est celle d'un cinquième de l'humanité. Le temps n'est plus où l'étude en était laissée, en France, à une poignée de savants ou d'originaux. De nos jours, l'apprendre reste certes une entreprise ardue et de longue haleine, mais n'est plus tenu pour une extravagance. Dans nos universités, les inscriptions aux cours de chinois qui, voici seulement deux ou trois décennies, se comptaient chaque année sur les doigts de la main, se chiffrent maintenant par centaines si ce n'est même par milliers, et l'on constate aux Etats-Unis, depuis l'heureuse reprise de leur dialogue avec la Chine, un phénomène analogue. Bref, le chinois n'est plus le domaine réservé d'un petit noyau de spécialistes et, sans être encore entré dans le stade de la vulgarisation, il déborde d'ores et déjà le cadre un peu figé de la sinologie.

81. Une autre raison de souhaiter un renforcement de son statut dans l'Organisation tient aux qualités propres de la langue chinoise. On l'admire pour la beauté intrinsèque de ses caractères, et l'on savait que, de T'ou Fou, Li T'ai-po, T'ao Yuan-ming à Mao Tse-toung, elle était la langue des poètes, excellent comme nulle autre à rendre la beauté d'un paysage, la fugacité d'un moment, la profondeur d'un état d'âme. Mais le chinois est autre chose qu'une langue de philosophie et d'esthètes; c'est aussi une langue pratique, concise, et qui s'est remarquablement adaptée au vocabulaire politique, diplomatique et technique même du monde d'aujourd'hui. Loin de se complaire, comme certains le croient trop souvent encore, dans le flou et l'approximation, le chinois dispose, pour rendre chacun des termes qui reviennent dans nos discussions et nos textes, d'un

terme propre et précis. Cette rigueur souligne la maîtrise et le mérite de l'excellent corps d'interprètes et traducteurs chinois, dont le concours est si précieux pour nos travaux et auxquels ma délégation saisit cette occasion de rendre hommage. Certes, l'inclusion du chinois au nombre de nos langues de travail impliquera sans nul doute un accroissement considérable de leurs tâches et nécessitera un renforcement numérique de leurs rangs. Bien qu'opposée par principe à toute mesure propre à accroître les charges financières de l'Organisation, ma délégation estime qu'en l'occurrence cet investissement est pleinement justifié et que le déroulement futur de nos travaux confirmera le bien-fondé de notre décision.

82. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, laissez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, vous souhaiter une chaleureuse bienvenue en votre qualité de représentant d'un nouveau membre non permanent du Conseil de sécurité et en votre qualité de président du Conseil pour le mois de janvier. Comme vient de le dire notre collègue de la France, c'est un honneur supplémentaire pour ce conseil que votre pays soit représenté — et représenté si brillamment — par son éminent ministre des affaires étrangères en ce début d'année.

83. Le fait que le hasard de l'ordre alphabétique vous ait appelé, comme cela s'est produit l'an dernier pour notre collègue indonésien, à exercer les fonctions de président du Conseil pendant le premier mois du mandat du Costa Rica en tant que membre du Conseil vous est une garantie supplémentaire de la pleine coopération et de l'appui tout entier que ma délégation vous apportera.

84. J'aimerais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Huang Hua, pour la façon très efficace, consciencieuse et courtoise, dont il a présidé le Conseil durant le mois de décembre. Permettez-moi également de souhaiter une cordiale bienvenue aux quatre autres membres non permanents du Conseil de sécurité: la République socialiste soviétique de Biélorussie, l'Irak, la Mauritanie et la République-Unie du Cameroun. Nous les assurons, eux aussi, de notre collaboration et de notre désir de coopérer avec eux, d'une façon constructive pendant l'année à venir.

85. Les douze derniers mois ont montré que le Conseil pouvait agir de façon décisive et concertée lorsqu'il lui fallait le faire. Un rôle non négligeable a été joué à cet égard par les cinq membres sortants du Conseil — la Guinée, l'Inde, le Panama, le Soudan et la Yougoslavie — et ma délégation veut dire à ces délégations toute sa reconnaissance non seulement pour le travail très précieux et très efficace qu'elles ont accompli, mais également pour les conseils qu'elles ont prodigués à ma délégation pendant sa première année au Conseil.

86. Ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis (S/11192), et nous appuierons également les modifications qui en découleront dans notre règlement intérieur, car nous pensons qu'elles sont justes et pertinentes pour les travaux futurs du Conseil.

87. M. JAMIESON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, comme c'est notre première séance du mois, je voudrais me joindre aux autres pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Huang Hua, de la Chine, pour la manière exemplaire et efficace dont il a guidé les travaux du Conseil.

88. Ensuite, je voudrais me joindre à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil et au Conseil lui-même.

89. Les liens qui unissent nos deux pays ont toujours été étroits, puisque nous croyons les uns et les autres aux traditions démocratiques. Les États de service de votre pays à l'Organisation des Nations Unies sont éminents et montrent bien l'importance que le Costa Rica attache au rôle du Conseil et à celui de l'Organisation dans son ensemble; c'est pourquoi vous vous deviez d'être ici vous-même pour présider cette séance. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention les observations pénétrantes que vous avez formulées au début de la séance; je crois qu'elles sont de bon augure pour la contribution que votre délégation apportera aux travaux du Conseil. Nous tirerons profit de votre présidence éclairée au mois de janvier, et ma délégation vous promet bien volontiers une étroite coopération.

90. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au Conseil à nos collègues de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de l'Irak, de la Mauritanie, ainsi que de la République-Unie du Cameroun, dont le récent changement de nom en fait — nous nous en réjouissons — notre voisin à la table du Conseil. Ma délégation adresse à tous ces nouveaux membres de chaleureuses paroles de bienvenue et est heureuse à l'idée de coopérer étroitement avec eux au cours des deux prochaines années.

91. Et puisque j'ai souhaité la bienvenue à de nouveaux visages, je pourrais peut-être, moi aussi, me féliciter du retour d'un visage déjà connu : celui de notre ami et collègue M. Scali, qui paraît — j'en suis fort heureux — beaucoup mieux portant que lorsque nous l'avons vu la dernière fois.

92. Je n'ai pas l'intention de passer en revue les événements de 1973, mais je ne saurais laisser passer la première réunion du Conseil de 1974 sans exprimer notre profonde gratitude à l'égard des membres du Conseil qui l'ont quitté à la fin de l'année. Chacun de ces cinq membres, à sa façon, a beaucoup contribué à nos activités, et je crois que quiconque a participé aux débats sur le Moyen-Orient au cours du dernier trimestre de 1973 ne pourra contester cette appréciation que les membres sortants, avec d'autres qui, heureusement, sont encore des nôtres, ont produit l'effet le plus utile — un effet de réalisme et de sens pratique — sur les travaux du Conseil en vue de préserver la paix et la sécurité internationales.

93. Pour ce qui est du fond de l'ordre du jour de cette séance, je me bornerai à rappeler que ma délégation avait appuyé la résolution 3189 (XXVIII) lors de son adoption par l'Assemblée générale le 18 décembre 1973. Nous reconnaissons qu'il est important et utile d'accorder au chinois le même statut qu'aux quatre autres langues

officielles du Conseil; nous sommes donc heureux de voter pour le projet de résolution S/11192.

94. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un grand plaisir que ma délégation se joint aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue au Costa Rica dans ce conseil et pour vous féliciter, monsieur le Président, d'assumer la présidence du Conseil pour ce mois-ci. S'étant trouvée dans la même position l'an dernier, ma délégation sait ce que cela signifie que d'assumer le poste de président immédiatement après avoir été élu membre du Conseil. Mais nous savons que la présidence est entre des mains très capables, et nous vous promettons notre pleine et entière coopération pour vous aider à vous acquitter de vos lourdes responsabilités de président du Conseil.

95. Ma délégation remercie sincèrement le Président sortant, M. Huang Hua, de la Chine, de la façon compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil en décembre.

96. Ma délégation accueille aussi très chaleureusement les autres nouveaux membres du Conseil : la République socialiste soviétique de Biélorussie, l'Irak, la Mauritanie et la République-Unie du Cameroun. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec eux de façon productive cette année.

97. C'est un grand plaisir pour moi que de m'associer aux sentiments de reconnaissance et de gratitude exprimés aux membres sortants du Conseil — Guinée, Inde, Panama, Soudan et Yougoslavie — pour la très précieuse contribution qu'ils ont apportée aux travaux du Conseil au cours de leur mandat. Il sera difficile pour ma délégation — et pour moi en particulier — de s'habituer à l'absence de Mme Jeanne Martin Cissé, de M. Sen, de M. Boyd, de M. Abdulla et de M. Mojsov à ce conseil.

98. Ma délégation espère qu'en cette dernière année où nous sommes membres nous pourrions maintenir le même niveau élevé de réalisations établi par eux et continuer d'aider de façon concrète et positive à trouver des solutions aux problèmes qui se posent au Conseil. L'Indonésie est fière d'avoir travaillé avec ces pays dans le groupe des membres non alignés du Conseil dans un effort commun pour apporter un concours constructif aux travaux du Conseil.

99. En ce qui concerne le point de l'ordre du jour, je serai bref. Ma délégation votera pour le projet de résolution S/11192; nous pensons, en effet, qu'il n'est que logique de mettre fin à la différence existant entre les langues officielles et les langues de travail, d'autant plus qu'elle ne touchait plus qu'une langue — le chinois — qui est la langue d'un peuple de quelque 800 millions de personnes qui a énormément contribué à la civilisation.

100. M. BOOH BOOH (République-Unie du Cameroun) : Monsieur le Président, il m'est agréable de vous exprimer, au nom du Gouvernement de la République-Unie du Cameroun, mes vives félicitations à la fois pour la brillante élection de votre pays, la République du Costa Rica, en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité et

pour votre accession au poste important de président du Conseil pour le mois en cours. Je suis convaincu que, grâce à votre longue expérience politique, dont vos fonctions actuelles de chef de la diplomatie costaricienne constituent la meilleure illustration, vous dirigerez les travaux du Conseil à notre grande satisfaction. Vous pourrez toujours compter sur la pleine coopération de ma délégation pour l'heureux accomplissement de vos délicates responsabilités.

101. Je voudrais aussi, à cette occasion, exprimer ma profonde gratitude aux Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine pour la confiance qu'ils ont placée en mon pays en soutenant de façon unanime son élection au Conseil. Je puis les assurer de la ferme résolution de mon gouvernement de n'épargner aucun effort pour aider à la recherche de solutions satisfaisantes aux problèmes d'une importance vitale pour l'Afrique dont ce conseil est saisi.

102. Aux honorables représentants permanents au Conseil de sécurité, il me plaît de dire combien ma délégation a apprécié les chaleureuses paroles de bienvenue qu'ils ont adressées à la République-Unie du Cameroun au moment où elle commence à assumer ses responsabilités de membre de cet important organe de l'ONU. Venant de personnalités aussi distinguées, ces paroles constituent un encouragement à la politique de paix, de coopération et de compréhension entre les nations que poursuit avec ténacité le Président de la République-Unie du Cameroun, S. E. El Hadj Ahmadou Ahidjo.

103. Pour avoir bénéficié de la constante sollicitude de la communauté internationale, mon pays sait apprécier à sa juste valeur l'inestimable contribution que l'Organisation des Nations Unies a apportée et continue d'apporter au maintien de la paix dans le monde et à la libération des peuples opprimés.

104. C'est donc dire que, pendant la durée de son mandat, mon gouvernement œuvrera toujours de façon constructive en vue de la concrétisation des nobles idéaux proclamés dans la Charte de l'Organisation et librement acceptés par nos Etats, c'est-à-dire, en définitive, pour l'édification d'une communauté internationale davantage consciente de son destin solidaire et débarrassée des fléaux de la guerre, de la misère, du colonialisme et du racisme.

105. S'agissant maintenant de la question de l'inclusion du chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité, inscrite à notre ordre du jour, la position de mon gouvernement sera conforme à celle qu'il a adoptée lors du vote de la résolution 3189 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1973, par laquelle l'Assemblée

*"Décide d'inclure le chinois parmi les langues de travail de l'Assemblée générale et de modifier en conséquence les dispositions pertinentes du règlement intérieur de l'Assemblée;*

*"Considère qu'il est souhaitable d'inclure le chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité"*.

106. Le vote sans opposition de la résolution précitée met en évidence la pertinence et la justesse des préoccupations des auteurs du projet de résolution S/11192 dont le Conseil est aujourd'hui saisi.

107. Ma délégation est convaincue que, en conférant à la langue chinoise le même statut que celui dont jouissent déjà le français, l'anglais, le russe et l'espagnol, le Conseil offrira à tous ses membres permanents des conditions de travail identiques en rapport étroit avec les obligations et les prérogatives identiques qui leur sont reconnues par la Charte des Nations Unies, ce qui me semble tout à fait normal et juste.

108. Par ailleurs, je note avec intérêt le fait que des considérations d'efficacité qui me semblent essentielles dans ce domaine n'ont pas échappé aux auteurs du projet de résolution qui est devant nous. Au contraire, il apparaît, d'après des informations à notre disposition, que l'adoption du chinois — dont l'importance et la richesse sont bien connues — comme langue de travail de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité serait de nature à renforcer l'efficacité du travail de l'Organisation des Nations Unies.

109. C'est compte tenu de toutes ces considérations que ma délégation votera en faveur du projet de résolution.

110. M. ZAHAWIE (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a quinze ans que l'Irak n'a pas été membre du Conseil de sécurité. Le monde a connu beaucoup d'événements importants pendant ces années-là. Ce qu'a connu l'Irak au cours de cette période pourrait très bien faire de lui un microcosme du monde qui émergeait et que l'on a appelé, faute d'une meilleure expression, le tiers monde.

111. Apparemment souverain et indépendant depuis qu'il s'était joint à la Société des Nations en 1932, le pays était en fait encore enchaîné par un mandat qui s'est prolongé sous le masque d'une pseudo-indépendance. C'est au cours des quelques derniers mois de la période pendant laquelle il fut précédemment membre du Conseil de sécurité que l'Irak est enfin arrivé à mettre un terme à cette forme particulière de domination étrangère à laquelle il avait été soumis depuis la fin de la première guerre mondiale. Mais ce n'était pas là la fin de la lutte. Ce n'était que le début d'une campagne longue et ardue qui a profondément changé non seulement l'aspect politique, diplomatique et militaire de l'Etat, mais aussi la structure sociale et économique du pays. Cette lutte a enfin abouti en 1972, lorsque le gouvernement irakien actuel, sous la direction du président Ahmad Hassan Al-Bakr et du parti socialiste arabe Baath, a nationalisé les avoirs principaux des compagnies pétrolières étrangères qui avaient monopolisé toutes les opérations de pétrole dans le pays pendant un demi-siècle.

112. Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a souligné à juste titre, dans sa première conférence de presse pour cette année, que la communauté mondiale entre dans une ère entièrement nouvelle en matière de relations internationales. Depuis que l'Irak est devenu une république en 1958, il a fermement respecté et préconisé les principes du mouvement non aligné pour arriver à un ordre mondial nouveau fondé sur l'indépendance, le progrès et la justice. La souveraineté pleine et réelle signifiait non seulement la liberté à l'égard de la domination étrangère politique et militaire, mais aussi l'émancipation des pays en développement par rapport au contrôle et à l'exploitation sans merci des sociétés et conglomerats transnationaux. Mon

pays espère apporter son expérience dans cette lutte aux aspects multiples et la mettre au service des pays du tiers monde de façon à promouvoir les causes du non-alignement.

113. L'importance et la croissance du mouvement non aligné en tant que facteur positif dans des relations internationales a trouvé son meilleur exemple dans la remarquable contribution des membres non permanents sortants aux travaux du Conseil. Chacun de ces représentants, individuellement et collectivement, s'est acquitté de ses devoirs de façon exemplaire. Ils ont établi une norme d'excellence et d'intégrité dont la communauté non alignée peut être fière à juste titre. On n'oubliera pas facilement qu'ils ont défendu les principes du droit et de la justice, qu'ils ont fait preuve d'une réelle solidarité avec le peuple de Palestine et d'autres pays arabes. L'Irak, pour sa part, continuera d'adhérer à sa politique déclarée jusqu'au moment où le peuple palestinien aura recouvré ses droits inaliénables et où l'injustice qui lui a été faite aura enfin été réparée.

114. J'en viens maintenant à la question inscrite à notre ordre du jour pour aujourd'hui. Ma délégation appuie pleinement et chaleureusement l'inclusion du chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité. En fait, ce projet de résolution est la dernière mesure de procédure dans le processus de rétablissement des droits de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, cause qu'a défendue activement l'Irak depuis 1958. Le projet de résolution dont nous sommes saisis revêt une importance toute particulière pour ma délégation puisqu'il suit une résolution semblable qu'avait adoptée l'Assemblée générale et que cette dernière avait, le même jour, adopté une autre résolution approuvant l'inclusion de l'arabe en tant que langue officielle et de travail de l'Assemblée et de ses grandes commissions.

115. Avant de conclure, je voudrais remercier tous les membres du groupe asiatique qui ont appuyé la candidature de l'Irak au Conseil de sécurité et tous les représentants qui, aujourd'hui, ont si courtoisement souhaité la bienvenue aux nouveaux membres non permanents du Conseil. Je voudrais par ailleurs, au nom de ma délégation, présenter nos propres félicitations et meilleurs vœux à nos nouveaux collègues.

116. Monsieur le Président, je dois vous féliciter à un double titre : parce que votre pays est devenu membre du Conseil et parce que vous avez le grand honneur d'en présider les débats pour le mois de janvier. Aux séances historiques du Conseil de sécurité tenues à Panama l'an dernier sur l'invitation du Gouvernement panaméen, j'ai eu l'honneur de représenter mon pays en qualité d'observateur, avec d'autres délégations arabes, comme marque de notre solidarité avec les espoirs et aspirations des peuples du grand continent d'Amérique latine. Nous espérons sincèrement que la participation du Costa Rica aux travaux du Conseil en qualité de membre prouvera la compréhension et la coopération croissantes de votre pays avec la communauté non alignée, conformément à la tendance générale, en Amérique latine, de la prise de conscience croissante de l'identité d'intérêts entre tous les pays en développement du tiers monde. La coopération et la solidarité que nous

trouvons au sein de la communauté non alignée ne se limitent cependant pas à des buts nationaux étroits ou à des gains matériels; cela englobe aussi la garantie des principes fondamentaux de la Charte visant à réaliser un monde meilleur fondé sur la liberté, la justice et l'équité.

117. M. SMIRNOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*traduction du russe*] : La délégation de la RSS de Biélorussie participe pour la première fois aux travaux du Conseil de sécurité en qualité de membre. A cette occasion, nous tenons à remercier sincèrement toutes les délégations des Etats qui, à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, ont, sur la recommandation du groupe des pays d'Europe orientale, appuyé la candidature de la RSS de Biélorussie et l'ont élu membre non permanent du Conseil pour les années 1974 et 1975. La conscience de la confiance placée en nous se double du sentiment de la responsabilité énorme qu'assume la République en étant élue membre de cet organe international extrêmement important.

118. Permettez-moi de vous féliciter, monsieur le Ministre, d'assumer en ce mois de janvier, les fonctions de président du Conseil de sécurité et de vous remercier pour les paroles de bienvenue que vous avez adressées à la République socialiste soviétique de Biélorussie. Nous exprimons également notre reconnaissance aux délégations de l'Union soviétique, du Kenya, des Etats-Unis d'Amérique, du Pérou, de l'Autriche, de la France, de l'Australie, du Royaume-Uni, de l'Indonésie et de l'Irak qui ont félicité la RSS de Biélorussie à l'occasion de son élection au Conseil. Nous voudrions à notre tour féliciter sincèrement les nouveaux membres du Conseil de sécurité, l'Irak, la Mauritanie, la République-Unie du Cameroun et le Costa Rica qui sont devenus, le 1er janvier, membres non permanents du Conseil de sécurité. Nous rendons en même temps hommage aux délégations de la Yougoslavie, de l'Inde, de la Guinée, du Soudan et du Panama qui ont très utilement contribué aux travaux du Conseil de sécurité et dont le mandat a expiré le 31 décembre 1973.

119. La délégation de la RSS de Biélorussie se déclare prête à coopérer avec tous les membres du Conseil au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

120. Le peuple biélorussien, qui a perdu durant la dernière guerre plus de 2,5 millions de personnes, c'est-à-dire un quart de sa population, connaît tout le prix de la paix. C'est pourquoi la RSS de Biélorussie a, avec toutes les républiques soviétiques, contribué dignement tout au long de son histoire -- et elle le fait toujours -- à réaliser ce rêve de l'humanité qui est, comme le précise la Charte des Nations Unies, de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". La RSS de Biélorussie a pris une part active à l'élaboration de la Charte et elle a été l'un des 51 Etats signataires qui sont devenus les Etats fondateurs de l'Organisation des Nations Unies.

121. La RSS de Biélorussie, qui a participé activement aux travaux de l'ONU, a été représentée à chacune des vingt-huit sessions de l'Assemblée générale, ainsi qu'à de nombreuses conférences et réunions internationales convo-

quées sous l'égide de l'Organisation. La Biélorussie soviétique est membre de nombreuses organisations internationales et institutions spécialisées : l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Union postale universelle, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation météorologique mondiale et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les représentants de notre république siégeant dans toutes ces organisations internationales, et d'autres encore, œuvrent en faveur d'une coopération internationale étendue et ne cessent de défendre la politique de paix et d'amitié entre les peuples.

122. Au cours de ces vingt-huit années où la RSS de Biélorussie a participé aux travaux de l'Organisation, elle a, en se guidant sur la politique léniniste de paix dans les relations extérieures, fait tout son possible pour la réalisation des buts et principes de la Charte, et elle s'est toujours efforcée de faire de l'Organisation un instrument important et efficace du renforcement de la paix ainsi que de la détente internationale, au service de la coopération internationale dans des conditions d'égalité. La RSS de Biélorussie a, à maintes reprises, pris l'initiative ou s'est portée coauteur de propositions constructives portant sur les problèmes les plus urgents et s'est employée à les faire adopter et appliquer.

123. Depuis l'instauration du pouvoir soviétique en Biélorussie, des changements véritablement prodigieux ont eu lieu dans toutes les sphères de l'économie et de la vie sociale. Ces années ont été marquées par un essor fulgurant de l'industrie, par le développement de l'agriculture, le progrès de la technique, de la science et de la culture. Ainsi, le volume de la production industrielle a augmenté de cent trente-six fois durant cette période et, dans les huit dernières années seulement, il s'est accru de plus de deux fois et demie. Des talents et des dons se sont largement révélés dans notre peuple. Une génération a grandi dont la formation intellectuelle et morale est radicalement nouvelle : ce sont des combattants et des créateurs tenaces, des patriotes et des internationalistes ardents. Ces réalisations se fondent sur les avantages indéniables de la structure socialiste de la société et de l'Etat, de la politique nationale léniniste, de la cohésion parfaite et de l'amitié de nos peuples.

124. La RSS de Biélorussie est appelée à participer aux travaux du Conseil de sécurité à un moment important, celui où les forces de la paix et du progrès gagnent sans cesse du terrain dans leur lutte tenace contre les adversaires de la détente internationale. Le souci d'assurer une paix durable est l'une des tâches principales de l'époque actuelle, et plus particulièrement du Conseil de sécurité.

125. La RSS de Biélorussie, qui représente la puissante communauté des Etats socialistes, continuera à s'efforcer de renforcer la cohésion des pays socialistes frères et des autres forces de paix et de progrès dans le monde.

126. Ces derniers temps, les relations amicales que les Etats socialistes entretiennent avec les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine favorables à la paix et au renforcement de l'indépendance nationale se sont resserrées encore davantage.

127. En Indochine comme au Moyen-Orient, il est prouvé dans la pratique que la solidarité du peuple soviétique et des pays de la communauté socialiste avec les forces œuvrant pour la libération nationale et le progrès social sont le facteur essentiel de la vie internationale qui permet aux peuples d'affirmer leurs droits et leurs intérêts légitimes.

128. Nous appuyons et continuerons à appuyer la lutte légitime que mènent les peuples pour assurer l'indépendance nationale et le progrès social des vastes masses laborieuses, pour repousser l'agression et la politique de force pratiquée dans les relations entre les pays, pour faire respecter la souveraineté des Etats et combattre l'ingérence dans leurs affaires intérieures. En d'autres termes, notre politique extérieure répond pleinement à la Charte et nous nous emploierons à accroître le rôle joué par l'Organisation dans le règlement des problèmes internationaux complexes et à hausser son autorité.

129. La délégation de la RSS de Biélorussie au Conseil de sécurité ainsi que les délégations des autres Etats épris de paix feront tout leur possible pour renforcer encore la détente internationale, assurer la paix et la sécurité durables des peuples et empêcher une nouvelle guerre. Nous ne pouvons envisager autrement les questions de guerre et de paix. Notre attitude est fondée sur l'idéologie et la philosophie marxistes et léninistes et s'explique par tout notre genre de vie, par le caractère de notre régime socialiste, dont le but et le sens sont non pas la destruction mais la création de valeurs matérielles et spirituelles pour la population.

130. Devant les succès considérables obtenus dans le renforcement de la paix, nous sommes pleinement conscients que la lutte entreprise pour faire des principes de coexistence pacifique une norme générale des relations entre Etats dotés de régimes différents exigera des efforts soutenus et évidemment de longue haleine. Bien qu'elles tiennent compte de la nouvelle répartition des forces dans le monde, les forces impérialistes d'agression continuent à pratiquer une politique qui exige la vigilance constante des Etats pacifiques.

131. La tâche de toutes les forces progressistes et pacifistes consiste actuellement à faire en sorte que la détente née de l'évolution décisive des relations internationales devienne un phénomène constant, durable et surtout irréversible.

132. Pour ce qui est de la question inscrite à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil de sécurité, la délégation de la RSS de Biélorussie votera pour le projet de résolution S/11192 et pour les modifications qu'il faudra de ce fait apporter aux dispositions pertinentes des chapitres VIII et IX du règlement intérieur provisoire du Conseil.

133. En conclusion, permettez-moi de vous assurer une fois encore, ainsi que tous les membres du Conseil, que la RSS de Biélorussie est toute disposée à apporter sa coopération large et féconde lors de l'examen des diverses questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

134. M. OULD MOULOUD (Mauritanie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour vos aimables souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, parmi lesquels se trouve la Mauritanie.

135. Je voudrais également vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de janvier 1974.

136. Je dois en outre exprimer mes remerciements à tous les représentants qui ont si aimablement souhaité la bienvenue à ma délégation. Qu'il me soit permis ici de remercier nos frères du groupe africain qui ont appuyé à l'unanimité notre candidature, ainsi que tous les autres pays amis qui ont voté en faveur de notre élection au Conseil de sécurité.

137. Ma délégation apprécie à sa juste valeur l'insigne honneur qui lui échoit aujourd'hui. Elle apportera ici sa modeste part d'expérience; elle apportera aussi sa foi inébranlable dans l'ONU et elle s'efforcera, tout au long de son mandat, d'agir constamment en conformité avec l'esprit et la lettre de la Charte et des grandes résolutions de fond de l'Assemblée générale. Elle s'inspirera toujours des principes de justice, de paix et de progrès qui sont profondément enracinés dans la conscience de notre communauté nationale et qui sont, tout le monde en convient, intimement liés.

138. En abordant la question inscrite à notre ordre du jour, je serai bref. Déjà à l'Assemblée générale, ma délégation a appuyé chaleureusement le projet de résolution sur l'inclusion du chinois parmi les langues de travail des organes de l'ONU. Je dois rappeler que l'Assemblée a adopté cette résolution sans opposition et nous espérons qu'il en sera de même au Conseil.

139. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Les représentants de tous les Etats membres du Conseil ont tous

pris la parole. Si personne ne souhaite intervenir à nouveau, je considérerai que le débat a pris fin et que le Conseil est prêt à prendre une décision en ce qui concerne le projet de résolution S/11192.

140. Si personne ne demande un vote, je considérerai que le Conseil souhaite adopter ce projet de résolution sans qu'il soit mis aux voix.

*Le projet de résolution est adopté<sup>3</sup>.*

141. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité le projet de résolution contenu dans le document S/11192; par cette résolution, il a décidé d'inclure le chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité et, en conséquence, de réviser les dispositions pertinentes des chapitres VIII et IX du règlement intérieur provisoire du Conseil. La délégation chinoise voudrait exprimer sa gratitude à tous les membres du Conseil pour l'appui unanime qu'ils ont apporté à ce texte. Elle est convaincue que cette décision du Conseil met un terme à la situation anormale qui a existé à l'Organisation des Nations Unies pendant longtemps. Cette décision est tout à fait logique et conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Nous espérons que, grâce à cette décision, l'inclusion du chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité augmentera l'efficacité des travaux du Conseil à l'avenir.

142. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Le projet de résolution ayant été adopté, le Conseil a épuisé l'examen de la question qui figurait à son ordre du jour, question qui, par conséquent, ne sera pas ajoutée à la liste de celles dont le Conseil est saisi.

*La séance est levée à 12 h 50.*

<sup>3</sup> Voir résolution 345 (1974).